

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2008

OBJET

de la Délibération

**TOUR DE FRANCE
2008 – CONVENTION
AVEC
L'ASSOCIATION
MOBILE DE
PREMIERS
SECOURS,
ASSISTANCE
MEDICALE DU
MORBIHAN**

Date de convocation du Conseil Municipal

26 juin 2008

Date d'affichage : 26 juin 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Madame LE DOARE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mme LE STRAT, M. DERRIEN, M. PERESSE, Mme GUEGAN, M. MOUHAOU, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à Mme JEHANNO
Mlle ORINEL à M. LE DORZE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE

TOUR DE FRANCE 2008 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MOBILE DE PREMIERS SECOURS, ASSISTANCE MEDICALE DU MORBIHAN

Rapport de Jean-Jacques PARMENTIER

Le 17 octobre 2007 s'est tenue à la préfecture une réunion de préparation et d'information au sujet du Tour de France 2008 dans le Morbihan.

Une seconde réunion le 27 février 2008 a servi à mettre en place des groupes de travail sur les différentes thématiques relatives au passage du Tour de France. Les travaux du groupe de travail « secours à personnes » piloté par la direction départementale des services d'incendie et de secours ont mis en lumière la nécessité de positionner des postes de secours fixes et mobiles tenus par des associations de secouristes sur certains sites notamment celui de Pontivy pour la 2^{ème} étape. En effet l'afflux important de spectateurs sur les villes traversées nécessite un dispositif de secours particulier.

Le code général des collectivités territoriales en ses articles L2212-1 et suivants indique que le maire est chargé de la police municipale. A ce titre et bien que n'étant pas l'organisateur de la manifestation, le maire est responsable de la sécurité et de la sûreté publique sur le territoire de la commune à l'occasion notamment des grands rassemblements de personnes.

Lors de la réunion du groupe de travail « secours à personnes » du 04 avril 2008, les associations de secourisme agréées du Morbihan étaient représentées et se sont accordées sur la répartition des postes de secours : pour celui situé à Pontivy l'Unité Mobile de Premiers Secours Assistance médicale du Morbihan (UMPSA) a été désignée, le montant de leur intervention s'élevant à 1 133.30 euros.

Une convention de prestation de service relative au dispositif prévisionnel de secours à personnes fixant les modalités techniques et financières doit être passée entre l'UMPSA et la ville de Pontivy.

Nous vous proposons :

- D'autoriser le maire à signer la convention, ci jointe, à intervenir entre l'UMPSA et la ville de Pontivy.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 3 juillet 2008
LE MAIRE**

Jean-Pierre LE ROCH